Envoyé en préfecture le 06/11/2026
Reçu en préfecture le 06/11/2026
Publié le
ID : 022-212202253-20261105-DECM10605112026-AU

Republique Française / Republik Frans

COMMUNE DE PLOUMAGOAR

—

DECISION DU MAIRE

Décision n° 2026/106	**prise en application des articles L. 2122-22 et L. 2122-23 du Code général des collectivités territoriales**
Objet :	**Octroi d'un mandat spécial « Salon des Maires »**

Le Maire de la Commune de Ploumagoar,

Vu le décret n° 2006-781 du 3 juillet 2006 fixant les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements temporaires des personnels civils de l'Etat,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2122-22, L. 2122-23, L. 2123-18 et R. 2123-22-1,

Vu la délibération du 22 mars 2026 portant délégation au Maire de certaines attributions du Conseil Municipal,

Vu l'arrêté 2026/58 donnant délégation de fonctions à M. PRIGENT,

Vu la tenue du Salon des Maires du 24 au 26 novembre Porte de Versailles à Paris,

Considérant l'intérêt que M. ECHEVEST, Maire et M. PRIGENT, 1er adjoint au Maire, participent au salon des maires,

Article 1 – DECIDE d'octroyer un mandat spécial à M. ECHEVEST et M. PRIGENT du 24 au 26 novembre 2026 pour leur participation au salon des maires à Paris.

Envoyé en préfecture le 06/11/2026
Reçu en préfecture le 06/11/2026
Publié le
ID : 022-212202253-20261105-DECM10605112026-AU

Article 2 – **DECIDE,** sur la base des dépenses réelles effectuées et dans la limite des règles actuellement applicables, la prise en charge des frais occasionnés suivants :

- Transport en commun (train, bus et métro)
- Hébergement pour les nuits du 24 et du 25 novembre (dans la limite de 140€ par nuit)
- Repas midi et soir du 24 au 26 novembre (dans la limite de 20€ par repas)

Article 3 – **DIT** que la présente décision :

- Sera transmise à la Préfecture des Côtes d'Armor, au titre du contrôle de légalité,
- Fera l'objet d'une publication numérique sur le site internet de la collectivité.

Fait à Ploumagoar, le 5 novembre 2026

Le Maire,

MAIRIE DE PLOUMAGOAR (Côtes d'Armor)

Yannick ECHEVEST.